

RH6 : LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera en capacité de :

- Connaître le cadre réglementaire de la PSC applicable dans la Fonction Publique Territoriale
- Déconstruire les idées reçues en matière de PSC et améliorer l'attractivité de sa collectivité
- Identifier les modalités de mise en œuvre de la PSC

PREREQUIS :

Connaissances de base du statut de la FPT

MOYENS :

Moyens pédagogiques :

Présentation de la réglementation en vigueur
Apports théoriques et pratiques
Echanges autour des questions/réponses

Moyens matériels :

Salle équipée : vidéoprojecteur, ordinateur, paperboard
Supports de formation

MODALITES DE DEROULEMENT :

Présentiel



DUREE :

1 jour



DATE :

Judi 03 décembre 2026



HORAIRE :

09 heures à 17 heures



LIEU :

Centre de Gestion de la Haute-Savoie



PUBLIC VISE :

Professionnels de la FPT (DGS, DRH, agents des services RH...)



FORMATEUR :

Stéphanie MARCHAL, Directrice
du pôle RH et appuis aux
collectivités

Ressources humaines

CONTENU :

- **Préambule**
 - Protection sociale : de quoi parle-t-on ? (Protection sociale obligatoire, protection sociale complémentaire, les risques couverts...)
 - Rappel des droits statutaires liés à l'indisponibilité physique applicables aux agents territoriaux de droit public en fonction de leur statut
- **Cadre général de la PSC dans la FPT**
 - Obligation de participation de l'employeur
 - Quels risques sont concernés ?
 - Montants de la participation
 - Calendrier de mise en œuvre
 - Modalités d'application (convention de participation, labellisation)
- **Faire de la PSC un levier d'attractivité pour sa collectivité**
 - Impact de la PSC sur le bien-être et la santé des agents au travail
 - Adaptation de sa politique de PSC pour répondre aux besoins des agents et en faire un levier de recrutement de nouveaux talents
- **Négociation et mise en œuvre la PSC**
 - Négociation à l'échelle de la collectivité (points de vigilance, vie du contrat...)
 - Rôle des centres de gestion dans le cadre de cette réforme
 - Conclusion d'un accord collectif

ACCESSIBILITE :



Formation accessible aux agents en situation de handicap



Parking privatif



Parc à vélo



Transports en commun



Gare ferroviaire



RESTAURATION :

Possibilité de restauration sur place (accès libre à la cafeteria du CDG74, où il est possible d'amener, conserver et réchauffer son repas) ou dans un établissement extérieur à proximité du site de formation



TARIF :

80 € / participant

MODALITES PERMETTANT LE SUIVI ET L'EVALUATION DE LA FORMATION :

Assiduité : feuille d'émargement par demi-journée

Evaluation des acquis : évaluations intermédiaires et évaluation finale

Evaluation de la formation : questionnaire d'évaluation « à chaud » et « à froid » de la session